

**COMMUNE DE ROESCHWOOG**

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

-oOo-

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 12 avril 2021 à 20h  
à la Mairie de Roeschwoog  
Convoqué régulièrement le 6 avril 2021**

Membres élus..... : 19  
Membres en fonction..... : 19  
Membres présents ..... : 18  
Absent(s) avec Procurations: 2  
Absent(s) ..... : 1  
  
Quorum ..... : 10

**Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,**

**En présence de :** BOEHM Roger, KIEFER Geneviève, HARNIST Pierre, adjoints,

et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence (pouvoir à SCHMITT MOERCKEL Elodie jusque 20h29), MARTZLOFF Céline (pouvoir à SCHMITT MOERCKEL Elodie à compter de 22h22), MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie

**Absent(s) excusé(s) :** CRIQUI Arthur

**Absent(s) non excusé(s) :** /

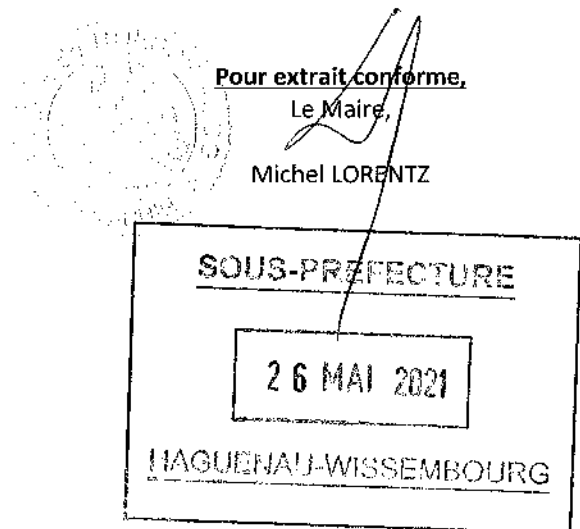
Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

**OBJET : APPROBATION DE PROCES-VERBAUX DE SEANCE**

Les procès-verbaux des séances du Conseil municipal des 11 janvier et 8 février 2021, transmis aux conseillers par mél du 9 avril 2021 sont soumis à leur approbation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
**APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 11 janvier 2021  
**APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 8 février 2021.

Date de publication .....: 17/05/2021  
Date de transmission à  
la Sous-Préfecture.....:



COMMUNE DE ROESCHWOOG

SOUS-PREFECTURE

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

26 MAI 2021

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

HAGUENAU-WISSEMBOURG

**Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 12 avril 2021 à 20h  
à la Mairie de Roeschwoog  
Convoqué régulièrement le 6 avril 2021**

Membres élus..... : 19  
Membres en fonction..... : 19  
Membres présents ..... : 18  
Absent(s) avec Procurations: 2  
Absent(s) ..... : 1

**Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,**

**En présence de :** BOEHM Roger, KIEFER Geneviève, HARNIST Pierre, adjoints,

et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence (pouvoir à SCHMITT MOERCKEL Elodie jusque 20h29), MARTZLOFF Céline (pouvoir à SCHMITT MOERCKEL Elodie à compter de 22h22), MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie

Quorum ..... : 10

**Absent(s) excusé(s) :** CRIQUI Arthur

**Absent(s) non excusé(s) :** /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

**OBJET : VOIRIE ET AMENAGEMENTS PUBLICS**

**REAMENAGEMENT RUE DU CHATEAU D'EAU - RUE DE LA FORET - PHASE 2: ORGANISATION DE LA CONSULTATION DES RIVERAINS ET AVENANT AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE PROJET D'AMENAGEMENT COMPLETE**

Par délibération du Conseil municipal du 14 septembre 2020, le Conseil municipal, avait validé un projet initial pour un montant de 485 000,00 € HT.

Après une première révision, par délibération du 14 décembre 2020, le Conseil municipal a validé le projet d'aménagement de la rue du Château d'eau et la rue de la Forêt pour un montant total HT de 260 000 €, dont 235 000 € HT de travaux (voirie et éclairage public).

Suite aux dernières réflexions et suite à ajustement de la Commission Travaux et du Conseil municipal, le Maire présente les derniers plans réalisés par le maître d'œuvre.

Le coût estimé de l'opération telle que présentée, hors mise en souterrain de la téléphonie, s'élève à 316 000 € HT, dont 287 689 € HT de travaux (voirie, bordure, éclairage public).

Se rajoutent 30 000 € HT pour les travaux d'enterrement du réseau de téléphonie.

Il rappelle également que les travaux de mise en souterrain impliquent la signature d'une convention avec la Sté Orange et des frais d'étude s'élevant à 6 004 € net.

L'opération globale pour l'aménagement des rues (phase 2) s'élève à 346 000 € HT, dont 317 689 € HT de travaux (voirie, bordure, éclairage public, mise en souterrain réseau téléphonie).

Le Maire demande au Conseil municipal d'approuver ce projet modifié portant l'opération d'aménagement de la rue du Château d'eau et de la rue de la Forêt à 346 000 € HT et de l'autoriser à signer la convention pour la mise en souterrain des réseaux d'Orange.

Considérant les travaux de réfection du réseau d'adduction en eau potable rue du Château d'eau et rue de la Forêt prévus par le Syndicat des eaux Alsace Moselle

Considérant la nécessité de réfection et de sécurisation de la chaussée ainsi que la réfection de l'éclairage public

Considérant les délibérations du Conseil municipal du 14 septembre 2020 et du 14 décembre 2020

Considérant qu'il y a lieu de compléter le projet d'aménagement

Considérant le projet de convention avec la Sté Orange présenté

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le projet d'aménagement de la rue du Château d'eau et de la rue de la Forêt tel que présenté  
**PORTE** ainsi l'opération à la somme de 346 000 € HT, dont 317 689 € HT de travaux (voirie, bordure, éclairage public, mise en souterrain réseau sec téléphonie)

**APPROUVE** la convention à intervenir avec la Sté Orange pour la mise en souterrain des réseaux Orange et la prise en charge des frais d'étude s'élevant 6 004 € net

**AUTORISE** le Maire à lancer l'appel d'offres, à effectuer le choix des entreprises retenues et à signer les pièces du marché

**SOLLICITE** toutes les aides financières possibles auprès des différents partenaires

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

Date de publication .....: 23/04/2021

Date de transmission à

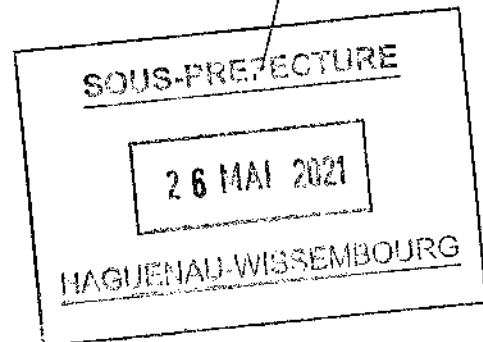
la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Michel LORENTZ



COMMUNE DE ROESCHWOOG

SOUS-PREFECTURE

26 MAI 2021

HAGUENAU-WISSEMBOURG

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

-oOo-

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 12 avril 2021 à 20h  
à la Mairie de Roeschwoog  
Convoqué régulièrement le 6 avril 2021**

Membres élus..... : 19  
Membres en fonction..... : 19  
Membres présents ..... : 18  
Absent(s) avec Procurations: 2  
Absent(s) ..... : 1

**Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,**

**En présence de :** BOEHM Roger, KIEFER Geneviève, HARNIST Pierre, adjoints,  
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence (pouvoir à SCHMITT MOERCKEL Elodie jusque 20h29), MARTZLOFF Céline (pouvoir à SCHMITT MOERCKEL Elodie à compter de 22h22), MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie

Quorum ..... : 10

**Absent(s) excusé(s) :** CRIQUI Arthur

**Absent(s) non excusé(s) :** /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

**OBJET : VOIRIE ET AMENAGEMENTS PUBLICS**

**REAMENAGEMENT RUE DU CHATEAU D'EAU - RUE DE LA FORET - PHASE 2: ORGANISATION DE LA CONSULTATION DES RIVERAINS ET AVENANT AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE  
AVENANT N°1 AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE**

Par délibération du 14 septembre 2020, le Conseil municipal, avait validé le projet initial pour un montant de 485 000,00 € HT.

Après une première révision, par délibération du 14 décembre 2020, le Conseil municipal a validé le projet d'aménagement de la rue du Château d'eau et la rue de la Forêt pour un montant total HT de 260 000 €, dont 235 000 € HT de travaux (voirie et éclairage public).

Compte tenu des réflexions et ajustements complémentaires demandés par la Commission Travaux et par le Conseil municipal et de l'ajout de la mise en souterrain du réseau de téléphonie, le projet initial est porté de 260 000 € HT à 346 000 € HT.

Le Maire rappelle que la Commune est assistée dans ce projet par le Bureau d'études BEREST (missions AVP, PRO, ACT, VISA, DET, AOR).

Le Conseil municipal avait approuvé sa rémunération au taux de 6 % sur le coût prévisionnel des travaux de 235 000 € HT lors de sa séance du 14 décembre 2020.

Le montant des travaux étant porté à 287 689 € HT (hors mise en souterrain de la téléphonie), il est proposé un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre portant le montant total du forfait de rémunération du maître d'œuvre de 14 100 € HT à 17 261,34 € HT.

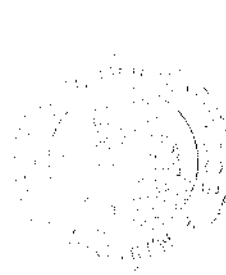
Considérant les travaux de réfection du réseau d'adduction en eau potable rue du Château d'eau et rue de la Forêt prévus par le Syndicat des eaux Alsace Moselle  
Considérant la nécessité de réfection et de sécurisation de la chaussée ainsi que la réfection de l'éclairage public  
Considérant les délibérations du Conseil municipal du 14 septembre 2020 et du 14 décembre 2020  
Considérant le projet d'aménagement complété et porté à la somme de 346 000 € HT, dont 317 689 € HT de travaux (voirie, bordure, éclairage public, mise en souterrain réseau sec téléphonie).  
Considérant le contrat de maîtrise d'œuvre avec la Sté BEREST

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre avec la Sté BEREST SAS, portant le nouveau montant de rémunération à 17 261,34 € HT

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

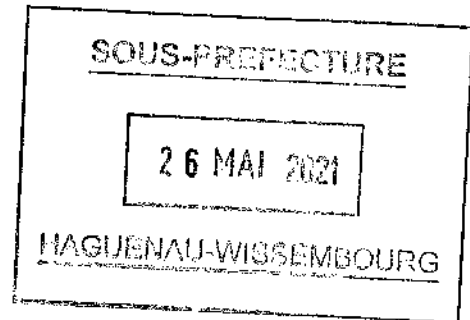
Date de publication .....: 23/04/2021  
Date de transmission à  
la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Michel LORENTZ

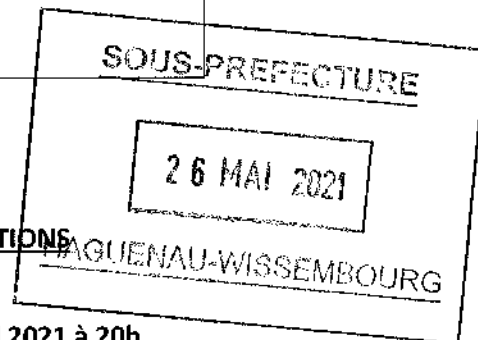


**COMMUNE DE ROESCHWOOG**

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**



**Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 12 avril 2021 à 20h  
à la Mairie de Roeschwoog  
Convoqué régulièrement le 6 avril 2021**

Membres élus..... : 19  
Membres en fonction..... : 19  
Membres présents ..... : 18  
Absent(s) avec Procurations: 2  
Absent(s) ..... : 1

**Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,**

**En présence de :** BOEHM Roger, KIEFER Geneviève, HARNIST Pierre, adjoints,  
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence (pouvoir à SCHMITT MOERCKEL Elodie jusque 20h29), MARTZLOFF Céline (pouvoir à SCHMITT MOERCKEL Elodie à compter de 22h22), MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie

Quorum ..... : 10

**Absent(s) excusé(s) :** CRIQUI Arthur

**Absent(s) non excusé(s) :** /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

**OBJET : VOIRIE ET AMENAGEMENTS PUBLICS**

**ACQUISITIONS FONCIERES POUR LES EMPLACEMENTS RESERVES RUE DU CHATEAU D'EAU ET RUE DE L'ANCRE  
ACQUISITION D'EMPLACEMENTS RESERVES RUE DE L'ANCRE AU PLUI (ROE10)**

Le Maire rappelle que le Conseil municipal s'était déjà penché sur l'acquisition de terrains rue de l'Ancre faisant l'objet de l'emplacement réservé ROE10, notamment lors de ses séances du 14 décembre 2020 et du 8 mars 2021.

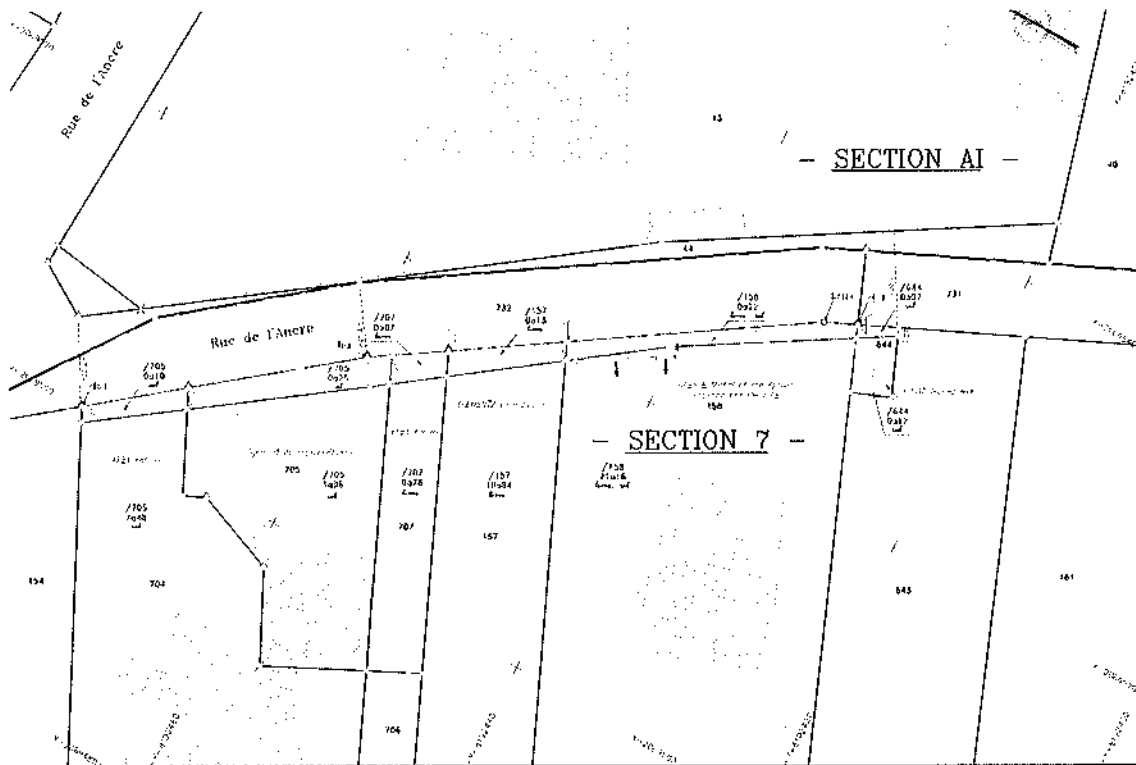
Le Conseil municipal l'avait autorisé à entreprendre les négociations avec les propriétaires concernés et avait défini un montant d'achat du terrain de 500,00 € l'are. Il est rappelé le principe d'une compensation par le versement en zone constructible d'une profondeur de 2 mètres de terrain au PLUi.

Le Maire présente le plan projet de division des parcelles.

Les propriétaires concernés par l'acquisition de terrains sont :

- OBERLE Michel et son épouse Claudine née PHILIPPE : environ 0,22 ares à distraire de la parcelle section 7 n°158. Pour cette propriété, il faudra prendre en charge, en sus le déplacement de la clôture et du coffret gaz.
- Les consorts CLEMENTZ : environ 0,13 ares à distraire de la parcelle section 7 n°157
- FREY Fabien : environ 0,07 ares à distraire de la parcelle section 7 n°707
- REINHARDT Marcel : 0,10 ares à distraire de la parcelle section 7 n° 704
- Le syndicat de copropriété du 30 rue de l'Ancre : environ 0,25 ares à distraire de la parcelle section 7 n°705.

Il rappelle la mise en vente du bien sis 30A rue de l'Ancre section 7 n°157 (surface d'environ 20 ares).  
Il informe que suite à ses échanges M. OBERLE et les consorts CLEMENTZ sont d'accord pour cette cession aux conditions proposées.



Suite à passage sur site du géomètre, et après étude des différents aléas et infrastructures existants impliquant des dépenses supplémentaires, le Maire propose aux conseillers, de limiter la largeur de la voie future, prévue à l'emplacement réservé à 8 mètres, à une largeur de 7 mètres ou maximum de 7,20 mètres, réduisant ainsi les superficies à acquérir.

Le Maire rappelle que lors de la séance du 8 mars 2021, le Conseil municipal avait donné un accord de principe pour réduire la future voie à une largeur de 7,40 mètres.

Vu l'exposé du Maire

Vu l'emplacement réservé ROE10 au PLUi

Vu les débats et délibérations du Conseil municipal du 14 décembre 2020 et du 8 mars 2021

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**EMET** un avis favorable à cette proposition

**CONVIENT** d'une largeur de la future voie faisant l'objet de l'emplacement réservé ROE10 de 7 mètres, voire 7 mètres 20.

**AUTORISE** le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans la perspective de l'acquisition des terrains concernés (arpentage des terrains, négociations avec les propriétaires...)

**DECIDE** l'acquisition des parcelles suivantes, pour lesquelles les propriétaires ont fait connaître leur accord de vente, pour un prix de 500,00 € l'are

PROPRIETAIRE(S)	SECTION	PARCELLE ACQUERIR	SURFACE ACQUERIR	
OBERLE Michel et son épouse PHILIPPE Claudine	7	Parcelle à distraire du terrain cadastré n°158	environ 0,22 ares	Avec prise en charge du déplacement de la clôture et du coffret gaz
Consorts CLEMENTZ	7	Parcelle à distraire du terrain cadastré n°157	environ 0,13 ares	

**CHARGE** l'étude de Me METZ d'établir l'acte authentique pour ces cessions.

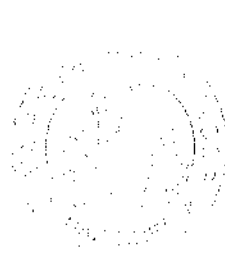
**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer l'acte d'achat des terrains concernés.

Les crédits sont inscrits au budget principal de l'exercice en section d'investissement opération n°238.

Date de publication .....: 23/04/2021

Date de transmission à

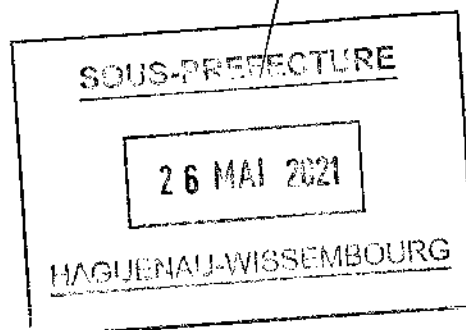
la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Michel LORENTZ

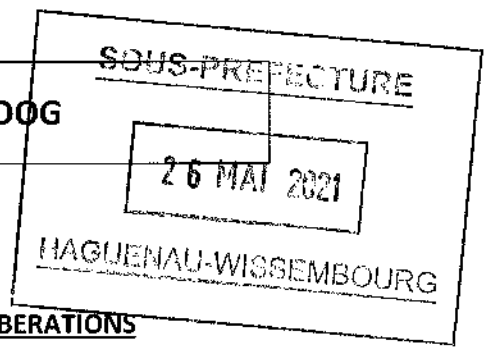




COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 12 avril 2021 à 20h  
à la Mairie de Roeschwoog  
Convoqué régulièrement le 6 avril 2021

Membres élus..... : 19  
Membres en fonction..... : 19  
Membres présents ..... : 18  
Absent(s) avec Procurations: 2  
Absent(s) ..... : 1

Quorum ..... : 10

**Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,**

**En présence de :** BOEHM Roger, KIEFER Geneviève, HARNIST Pierre, adjoints,

et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence (pouvoir à SCHMITT MOERCKEL Elodie jusque 20h29), MARTZLOFF Céline (pouvoir à SCHMITT MOERCKEL Elodie à compter de 22h22), MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie

**Absent(s) excusé(s) :** CRIQUI Arthur

**Absent(s) non excusé(s) :** /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

**OBJET : VOIRIE ET AMENAGEMENTS PUBLICS**

**DEPLOIEMENT DE LA FIBRE : CONTRIBUTION AUX ETUDES COMPLEMENTAIRES**

Comme déjà indiqué lors de la séance du 8 mars dernier, la Sté Rosace prévoit le déploiement de la fibre à Roeschwoog fin d'année.

Toutefois, afin d'intégrer les projets urbanistiques qui sont apparus depuis la première étude effectuée par Rosace, la société demande le financement par la Commune d'une étude complémentaire, dont le coût s'élève à 8 250,00 € HT soit 9 900,00 € TTC.

Cette étude complémentaire intègre les projets urbanistiques suivants :

- Le lotissement Limousin
- Le projet de résidence sénior et centre de santé au 11 rue Principale
- Le lotissement Immenlach III
- Le lotissement Zwederlich
- Le lotissement Cœur de village
- Le lotissement Ruestelpfad II
- L'enfouissement du réseau de téléphonie rue du Château d'eau.

Le Maire dispose déjà de retours de communes qui réalisent de nouveaux lotissements, qui doivent payer Rosace pour compléter le nombre de chambres, car elles n'étaient pas prévues lorsque la fibre a été déployée.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la réalisation de cette étude complémentaire par la Société Rosace et la prise en charge de cette dépense.

Vu l'exposé du Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** la réalisation d'une étude complémentaire avant déploiement de la fibre optique par la Sté Rosace à Roeschwoog, afin d'intégrer les projets urbanistiques qui sont apparus depuis la première étude effectuée.

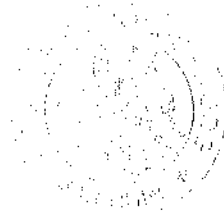
**DECIDE** la prise en charge de cette dépense qui s'élève à près de 8 250,00 € HT.

Les crédits sont inscrits au budget principal de l'exercice en section d'investissement, opération n° 242.

Date de publication .....: 23/04/2021

Date de transmission à

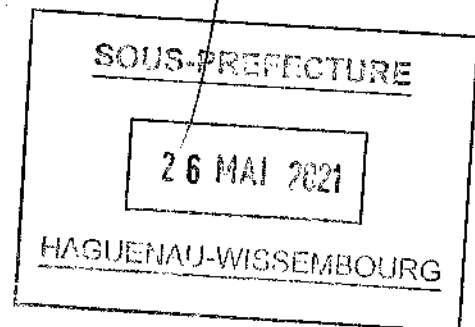
la Sous-Préfecture.....:



**Pour extrait conforme.**

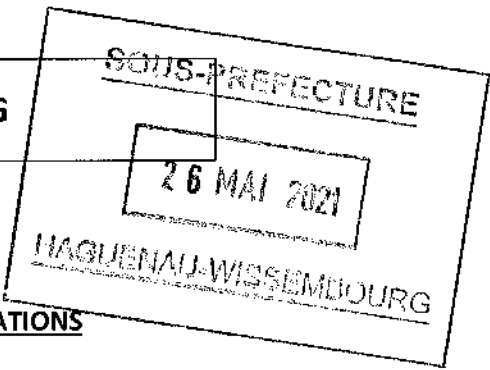
Le Maire,

Michel LORENTZ



**COMMUNE DE ROESCHWOOG**

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG



-oOo-

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 12 avril 2021 à 20h  
à la Mairie de Roeschwoog  
Convoqué régulièrement le 6 avril 2021**

Membres élus..... : 19  
Membres en fonction..... : 19  
Membres présents ..... : 18  
Absent(s) avec Procurations: 2  
Absent(s) ..... : 1

**Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,**  
**En présence de :** BOEHM Roger, KIEFER Geneviève, HARNIST Pierre, adjoints,  
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, HUSEJINI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence (pouvoir à SCHMITT MOERCKEL Elodie jusque 20h29), MARTZLOFF Céline (pouvoir à SCHMITT MOERCKEL Elodie à compter de 22h22), MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie  
**Absent(s) excusé(s) :** CRIQUI Arthur  
**Absent(s) non excusé(s) :** /  
Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

Quorum ..... : 10

**OBJET : VOIRIE ET AMENAGEMENTS PUBLICS**  
**ARROSAGE AUTOMATIQUE DU TERRAIN DE FOOTBALL N°2**

Suite aux débats en séance du Conseil municipal du 11 janvier et 8 février 2021, en Commission Travaux du 19 janvier 2021 et en Commissions réunies du 22 février 2021, il est proposé au Conseil municipal de se positionner quant à la réalisation d'un arrosage automatique pour le terrain n°2 de football de la Commune.

Les travaux seraient réalisés bénévolement en propre régie par le Sporting Club Roeschwoog. Le coût d'acquisition du matériel est estimé à environ 9 700,00 € HT. Se rajoutent Les frais de location des matériels et engins nécessaires à la réalisation de l'opération et la fourniture de sable. L'opération, en valorisant la main d'œuvre bénévole, se monte à environ 20 000,00 €.

Le Maire rappelle qu'un devis a été établi auprès d'une entreprise spécialisée pour ce type de travaux. Le montant du devis s'élève à 22 350,00 € HT.

Il propose de solliciter les aides financières de la LAFA et de la CEA.

Vu l'exposé du Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Mme Muriel HOFFARTH ne participant pas au vote, par 4 voix CONTRE (M. KOCHER, A. MITTELHAEUSER, MC HOCH, L. LIEBGOTT), 1 abstention (C. MATZLOFF), 13 voix POUR, **DECIDE** la réalisation d'un arrosage automatique pour le terrain n°2 de football de la Commune **APPROUVE** la mise en œuvre bénévole des travaux par les membres du Sporting Club Roeschwoog

**DECIDE** la prise en charge des dépenses de matériel estimées à 9 700,00 € HT ainsi que les frais de location d'engins et de fourniture de sable

**SOLLICITE** auprès des partenaires (CEA, LAFA et autres partenaires) les aides financières auxquelles ce projet est éligible

**AUTORISE** le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

Les crédits sont inscrits au budget principal de l'exercice en section d'investissement, opération n° 257.

Date de publication .....: 23/04/2021

Date de transmission à

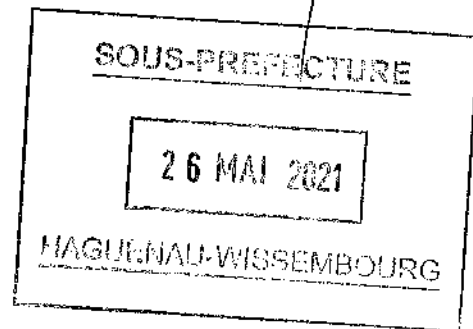
la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Michel LORENTZ

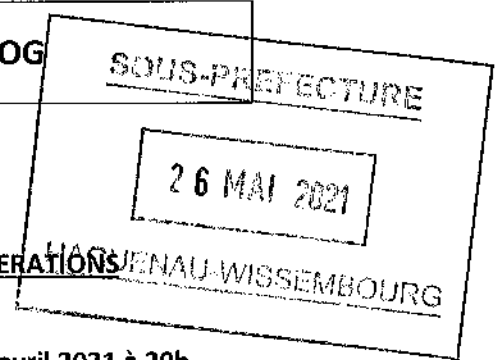


COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**



**Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 12 avril 2021 à 20h  
à la Mairie de Roeschwoog  
Convoqué régulièrement le 6 avril 2021**

Membres élus..... : 19  
Membres en fonction..... : 19  
Membres présents ..... : 18  
Absent(s) avec Procurations: 2  
Absent(s) ..... : 1

**Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire.**

**En présence de** : BOEHM Roger, KIEFER Geneviève, HARNIST Pierre, adjoints,

et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence (pouvoir à SCHMITT MOERCKEL Elodie jusque 20h29), MARTZLOFF Céline (pouvoir à SCHMITT MOERCKEL Elodie à compter de 22h22), MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie

Quorum ..... : 10

**Absent(s) excusé(s)** : CRIQUI Arthur

**Absent(s) non excusé(s)** : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

**OBJET : ZONE DE SERVICES : ACQUISITION DE TERRAINS DEJA RESERVES  
VENTE DE TERRAIN - LOTISSEMENT IMMENLACH II A MME DORIATH –STE NATHALY'S**

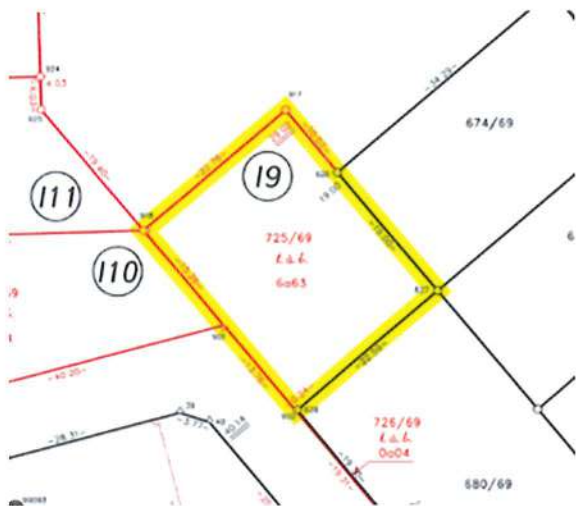
Le Maire rappelle au Conseil municipal sa décision de principe du 12 octobre 2020 de cession d'un terrain dans le lotissement Immenlach II à Mme Nathalie DORIATH gérant la Société Nathaly's, domiciliée 53B rue neuve à Roeschwoog, dans la perspective de construire des locaux pour son entreprise de service à la personne et un logement pour y habiter.

Le terrain proposé à Mme DORIATH se trouve rue Immenlach, à l'arrière de la micro-crèche les Girafons. Il a une surface de 5,99 ares environ, à distraire du lot I9 section 7 parcelle n° 725/69 d'une surface de 6,63 ares en zone IAU8 au PLUi. Sa position à l'interface de la zone habitation et de la zone de services justifie sa double vocation. Mme DORIATH et son architecte Frédéric MARTIN de la société BERAL ont présenté un projet qui correspond aux principes d'urbanisme définis par le conseil municipal et à une double vocation du terrain, la partie étant dévolue à l'habitation et une partie étant dévolue à l'activité économique tertiaire.

Néanmoins, il s'avère que la division de la parcelle pose problème. Elle nécessite des délais longs pour l'inscription des deux nouvelles parcelles au cadastre et au livre foncier après passage du géomètre.

Aussi, pour raccourcir les délais et permettre à la demandeuse de réaliser son projet pour lequel elle patiente déjà depuis plusieurs mois, le Maire propose de vendre la totalité du terrain à Mme Nathalie DORIATH.

Il serait souhaitable que la commune puisse par la suite obtenir la rétrocession de la parcelle complémentaire à celle initialement négociée de 5,99 ares environ. Cette parcelle complémentaire de forme triangulaire et d'une contenance d'environ 0,64 are pourrait être rachetée ultérieurement par la commune. Un coût de 128,00 € a été convenu avec Mme DORIATH.



Après négociation, le Maire propose un prix de 46 000,00 € HT pour ce terrain à fins d'y édifier un bâtiment unique regroupant un appartement et un local pour les activités de la société Nathaly's, entreprise de services à la personne.

Sortie de séance de Mme Céline MARTZLOFF (qui a donné pouvoir à Mme Elodie SCHMITT MOERCKEL) à 22h22.

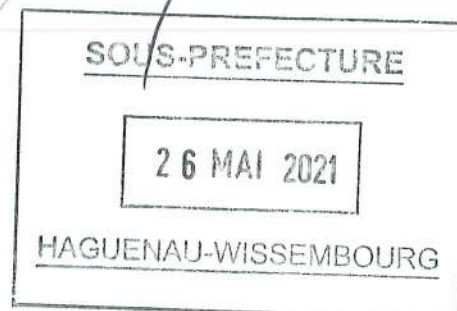
Entendu l'exposé du Maire qui a présenté la demande d'acquisition de Mme Nathalie DORIATH gérant la société Nathaly's, pour le lot 19 section 7 parcelle n° 725/69 d'une contenance de 6,63 ares  
Vu la délibération du 12 octobre 2020  
Vu le souhait d'acquisition du terrain par Mme Nathalie DORIATH, gérante de la société Nathaly's.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
**AUTORISE** la vente dans le lotissement Immenlach II de la parcelle section 7 n°725/69 d'une contenance de 6,63 ares à Mme Nathalie DORIATH, gérante de la société Nathaly's ou à toute autre personne morale existante ou créée par l'intéressée à cet effet, à fins d'y édifier un bâtiment comprenant un logement et un local destiné à l'activité de l'entreprise de service Nathaly's.  
**DEFINIT** le prix de vente à 46 000 € HT  
**APPROUVE** le rachat ultérieur de la parcelle de 0,64 are environ à distraire de la parcelle section 7 n°725/69 (lot 19).  
**AUTORISE** le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tout document nécessaire pour la bonne exécution de cette décision.  
**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique et tous les documents y relatifs  
**CHARGE** l'étude de Me METZ et Me HUCK, notaires à ROESCHWOOG, de la rédaction de l'acte de vente authentique et de l'établissement d'un accord de vente pour la parcelle à détacher.

Date de publication .....: 23/04/2021  
Date de transmission à  
la Sous-Préfecture.....:



**Pour extrait conforme,**  
Le Maire,  
Michel LORENTZ



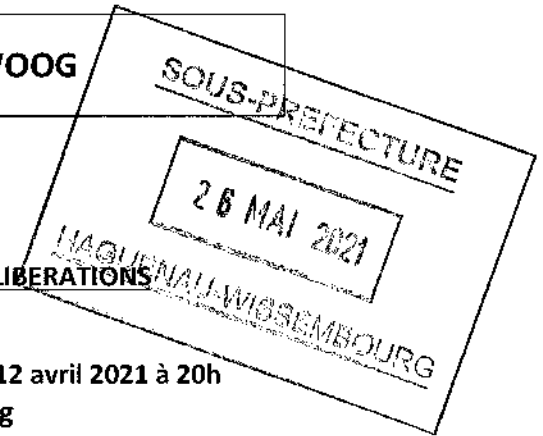
**COMMUNE DE ROESCHWOOG**

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 12 avril 2021 à 20h  
à la Mairie de Roeschwoog  
Convoqué régulièrement le 6 avril 2021**



Membres élus..... : 19  
Membres en fonction..... : 19  
Membres présents ..... : 18  
Absent(s) avec Procurations: 2  
Absent(s) ..... : 1

**Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire.**

**En présence de :** BOEHM Roger, KIEFER Geneviève, HARNIST Pierre, adjoints,

et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence (pouvoir à SCHMITT MOERCKEL Elodie jusque 20h29), MARTZLOFF Céline (pouvoir à SCHMITT MOERCKEL Elodie à compter de 22h22), MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie

Quorum ..... : 10

**Absent(s) excusé(s) :** CRIQUI Arthur

**Absent(s) non excusé(s) :** /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

**OBJET : LOTISSEMENTS**

**PROJET DE LOTISSEMENT RUESTELPFAD II**

Le Maire expose, comme déjà évoqué en séance du Conseil municipal du 8 février 2021, qu'une partie de la dent creuse au cœur du quartier Ruestelpfad est classée en zone IAU8 au PLUi, ce qui permet son aménagement dans le cadre d'un plan d'ensemble.

Il rappelle qu'il a été contacté par un promoteur qui souhaite réaliser un lotissement privé. Il l'a reçu en rendez-vous le 17 février dernier.

Il présente le plan d'aménagement proposé qui prévoit 14 lots avec un accès unique par une voie de 6 mètres, trottoirs compris (terrain appartenant à la Commune).

Au vu du réseau viaire qui fait moins de 6 mètres de large par endroit dans le quartier Ruestelpfad et comportant plusieurs virages à angle droit, le Maire estime impératif que ce nouveau lotissement puisse disposer d'un deuxième accès par la rue de la Gare.

Il souligne qu'une propriété, 40 rue de la Gare, section AA parcelle n°16, zone UH au PLUI, est en vente actuellement à environ 383 000,00 € et qu'elle présente peut-être une opportunité pour réaliser un deuxième accès pour ce lotissement.

Il précise que l'investisseur privé ne souhaite pas acquérir cette propriété pour ouvrir une deuxième voie d'accès. Le promoteur disposerait à ce jour de cinq accords de principe de vente des propriétaires des terrains situés dans l'emprise de ce nouveau lotissement.

Il évoque les réflexions menées et propositions pour la réalisation de ce lotissement par la Commune avec acquisition de la propriété en vente pour ouvrir une voie d'accès vers la rue de la Gare.

Ce sujet a été évoqué en séance du Conseil municipal à plusieurs reprises et étudié en Commissions réunies du 22 février et du 31 mars 2021.

Quelques conseillers ont visité la propriété qui dispose d'une surface de 18,29 ares. L'immeuble compte environ 10 pièces et fait près de 226 m<sup>2</sup> (F2 et F6).

Un plan de financement prévisionnel est présenté par le Maire. La Commune ne ferait aucun bénéfice, mais avec une acquisition à des prix raisonnables, l'opération pourrait s'équilibrer.

Vu l'exposé du Maire

Vu les travaux en commissions réunies

Considérant le souhait d'un aménagement urbanistique et viaire sécurisé en adéquation avec la densité de la circulation et de l'habitat

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

**SE PRONONCE** contre le projet d'aménagement en impasse et en antenne avec voie de retournement tel que proposé par un investisseur privé pour la réalisation du lotissement Ruestelpfad II

par une voix CONTRE (L. LIEBGOTT), 17 voix POUR,

**DEMANDE** au Maire d'opposer un refus à un éventuel permis d'aménager qui pourrait être déposé pour la réalisation d'un lotissement avec une voie d'accès unique, au motif que le réseau viaire sur lequel le futur lotissement donnerait n'est pas adapté à une circulation encore plus dense

Par 2 abstentions (M.C. HOCH, A. MITTELHAEUSER), 16 voix POUR,

**DECIDE** la réalisation en propre régie de ce lotissement avec la création d'un deuxième accès par la propriété sise 40 rue de la Gare

A l'unanimité,

**DECIDE** un coût d'acquisition identique à l'are pour l'ensemble des terrains compris dans le périmètre du futur lotissement

Par 11 voix CONTRE, 5 voix POUR, 2 abstentions

**NE RETIENT PAS** la proposition d'acquisition des terrains situés dans l'emprise de ce futur lotissement au coût de 2 400,00 € l'are, prix d'achat identique pour tous les terrains

Par 5 voix CONTRE, 11 voix POUR, 2 abstentions

**DECIDE** de proposer l'acquisition des terrains situés dans l'emprise de ce futur lotissement au coût de 2 600,00 € l'are, prix d'achat identique pour tous les terrains

Par 3 abstentions (M.C. HOCH, A. MITTELHAEUSER, L. LIEBGOTT), 15 voix POUR,

**DECIDE** de proposer l'acquisition aux consorts ELCHINGER de la propriété sise n°40 rue de la Gare (section AA parcelle n°16) d'une superficie de 18,29 ares au coût de 300 000,00 €

A l'unanimité,

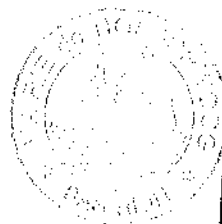
**AUTORISE** le Maire à solliciter une estimation des services du domaine pour cette opération

**AUTORISE** le Maire à contacter les propriétaires qui seraient concernés par cette opération et à leur soumettre les propositions du Conseil municipal

**AUTORISE** le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents qui seraient nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

Date de publication .....: 17/05/2021

Date de transmission à  
la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,

MICHEL LORENTZ  
SOUS-PREFECTURE

26 MAI 2021

HAGUENAU-WISSEMBOURG



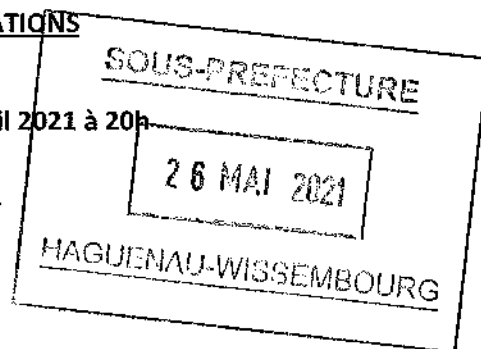
# COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du **CONSEIL MUNICIPAL** du 12 avril 2021 à 20h  
à la Mairie de Roeschwoog  
Convoqué régulièrement le 6 avril 2021



Membres élus..... : 19  
Membres en fonction..... : 19  
Membres présents ..... : 18  
Absent(s) avec Procurations: 2  
Absent(s) ..... : 1

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, KIEFER Geneviève, HARNIST Pierre, adjoints,

et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence (pouvoir à SCHMITT MOERCKEL Elodie jusque 20h29), MARTZLOFF Céline (pouvoir à SCHMITT MOERCKEL Elodie à compter de 22h22), MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie

Quorum ..... : 10

Absent(s) excusé(s) : CRIQUI Arthur

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

### OBJET : JOURNEE CITOYENNE

Le Maire cède la parole à M. Raphaël PETER, conseiller délégué en charge de la journée citoyenne.

M. PETER propose aux conseillers municipaux de maintenir l'organisation de la journée citoyenne le 15 mai 2021, sauf en cas de prolongation du confinement et même si le nombre d'inscrits reste faible.

Il précise que trois chantiers à minima se tiendront de manière certaine avec les chantiers « supports » (intendance, photographie) :

- Le remplacement des luminaires à l'école A. Weckmann (prise en charge du coût du matériel par le SIVU RPU conformément à la décision du Comité directeur du 29 mars 2021)
- Les chantiers verts (trame verte, débroussaillage/désherbage et plantations de fleurs...)
- La remise en peinture de l'entrée et de la cage d'escalier du 5 rue de l'Ancre.

Il rappelle également les autres propositions de chantier qui dépendront du nombre de bénévoles inscrits et de leurs appétences :

- Réalisation d'une pièce de stockage au Triebhüs
- Ancrage pour le nouveau mât des conscrits dans le parc de la Mairie
- Travaux de mise en peinture : portes du foyer paroissial, panneau Roeschwoog à l'atelier, barrières devant l'école Weckmann, bornes fontaines
- Divers travaux à la MOC
- Atelier pour la réalisation de décorations (décors de Pâques, de Noël, lieu de convivialité pour la cour de la Mairie...)
- Activités ludiques pour les jeunes au périscolaire
- Réfection mur de l'église et du cheminement vers la chapelle
- Mise en peinture entrée du Triebhüs
- Nettoyage de mobilier urbain (feux tricolores, panneaux de signalisation ou directionnels...)
- Remise en place de plinthes à l'école Weckmann (prise en charge par le SIVU RPU)
- ...

Pour le déjeuner, Mme Marilyn KOCHER indique qu'il serait organisé dans le respect des règles sanitaires et des distanciations.

Une communication serait faite aux habitants pour informer du maintien de la journée.

Il est demandé aux conseillers de se prononcer sur le maintien ou non de la journée citoyenne et la prise en charge des coûts associés (acquisition de fournitures, matériels et outillage, location d'engins et outillage, frais de bouche...).

Vu l'exposé de M. Raphaël PETER et du Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 1 abstention (F. DUMOULIN), 17 voix POUR,

**DECIDE** de maintenir l'organisation de la journée citoyenne le samedi 15 mai 2021.

**DECIDE** la prise en charge des frais relatifs à la réalisation des chantiers et à son organisation.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice.

Date de publication .....: 23/04/2021

Date de transmission à

la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Michel LORENTZ

SOUS-PREFECTURE

26 MAI 2021

HAGUENAU-WISSEMBOURG